

WEBINAIRE

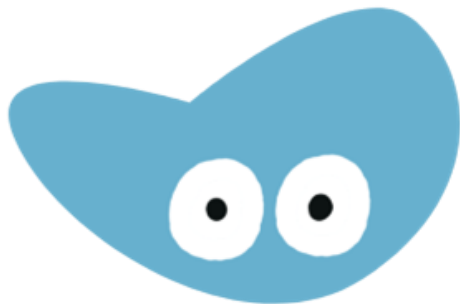
TRAVAIL PAR FORTE CHALEUR : QUELLE RÉGLEMENTATION ? QUELLE PRÉVENTION ?

24

juin

11h15-12h

- Le contexte climatique
- Le cadre réglementaire applicable et les pratiques constatées sur le terrain
- Les ressources utiles



Le contexte climatique

Thomas BONZOM – CARSAT LR



UNE FRANCE A +4°C EN 2100

Un monde à + 3°C, une France à + 4 °C

En l'absence de mesures additionnelles, les politiques et engagements actuels de **l'ensemble des pays** pointent vers un réchauffement mondial de :



+ 1,5 °C
en 2030



+ 2 °C
en 2050



+ 3 °C
en 2100

par rapport aux années 1850

En France métropolitaine,
le réchauffement sera encore
plus marqué :



+ 2 °C
en 2030



+ 2,7 °C
en 2050

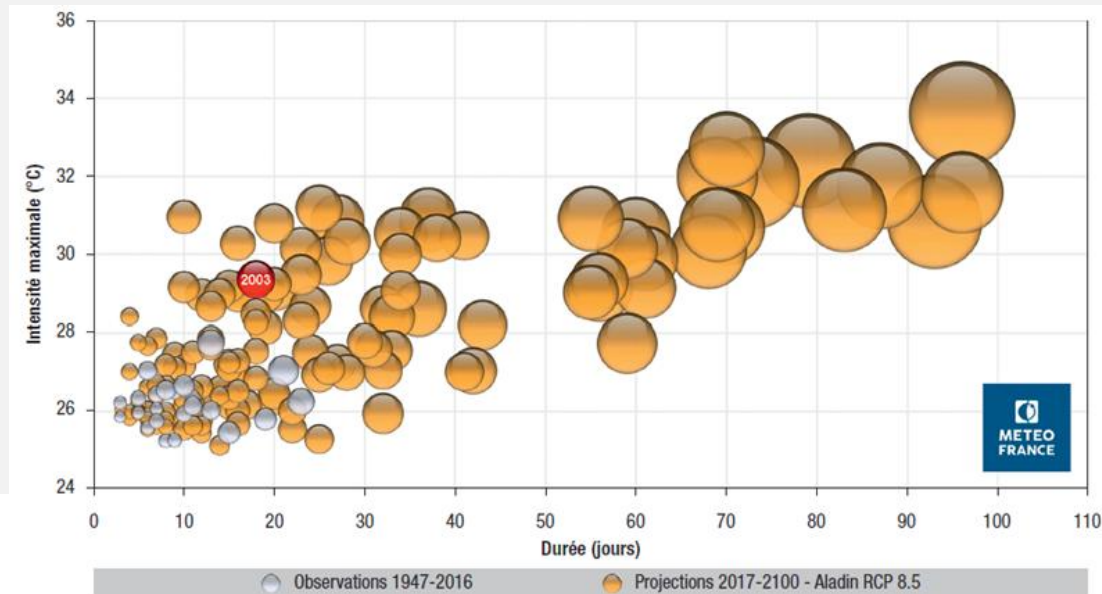


+ 4 °C
en 2100

Aujourd'hui, le réchauffement moyen
en France est déjà de + 1,7°C

L'IMPACT DES VAGUES DE CHALEUR

10500 décès en excès dans la population chaque été depuis 5 ans -
chiffre qui sera multiplié par 5 en 2050



Source : Météo-France.

CANICULE ? VAGUE DE CHALEUR ?

VAGUE de CHALEUR

T° de l'air (diurnes et nocturnes) anormalement élevées de quelques jours à quelques semaines → **risque sanitaire pour la population fragile ou surexposée**

↪ Refroidissement nocturne insuffisant

DÔME de CHALEUR

Même phénomène mais plus localisé



ILOTS de CHALEUR URBAINS

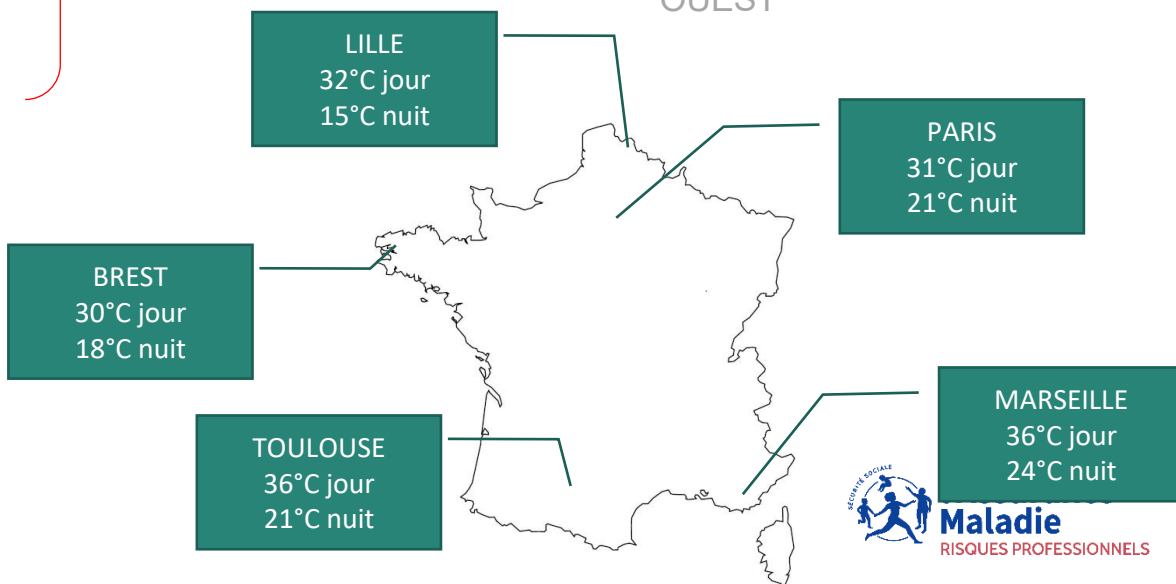
5 T° urbaines > T° rurales

CONSEQUENCES

↪ Si la période est de courte durée (1 ou 2 jours)
On parle de **PIC de CHALEUR**.

↪ Si la période atteint ou dépasse 3 jours et 3 nuits : on parle de **CANICULE**

↪ Différenciation NORD-SUD & EST-OUEST



LES IMPACTS SUR LA SANTÉ

Les AFFECTIONS liées à la chaleur



- Niveau 1 : Rougeurs, douleurs, fièvre, mal de tête, coup de soleil
 - ↳ Syndrome d'épuisement : maux de tête, vomissements, vertiges, pertes de connaissance et faiblesse musculaire
 - ↳ Déshydratation sévère
Température du corps $> 40^{\circ}\text{C}$
Convulsion, délire, arrêt de la thermorégulation, lésions cérébrales irréversibles, MORT

Attention :

- La chaleur induit une baisse de vigilance et une augmentation des temps de réaction
- La transpiration rend les mains glissantes

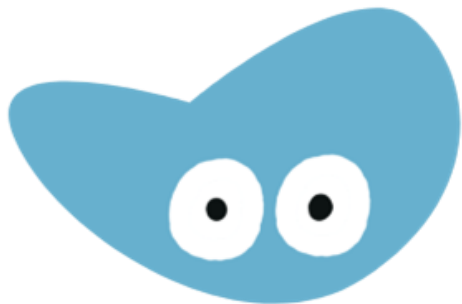
QUELLE SINISTRALITÉ ?

« En lien possible avec la chaleur »

TRAVAIL



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Phénomène météorologique	2 périodes de canicule	3 vagues de chaleur dont 1 sévère	1 vague de chaleur sans canicule	3 périodes de canicule	4 périodes de canicule	2 vagues de chaleur
AT mortel en lien possible avec la chaleur	10	12	Pas de déclaration	7	11	7
Spécificités				Âge : 39-54 ans Uniquement des travailleurs exerçant à l'extérieur	Âge : 19-70 ans 50 % de travailleurs du BTP	6 BTP ou agriculture



Le cadre réglementaire applicable et les pratiques constatées sur le terrain

Virginie NEGRE – DREETS Occitanie



Contexte général

Vagues de chaleur plus fréquentes, longues et intenses

Dégradation des conditions de travail

Risque encore sous-estimé dans les organisations :

Certains postes restent fortement exposés

Les horaires sont encore peu ou pas adaptés aux pics de chaleur

Un cadre réglementaire renforcé en 2025

Une année de mise en œuvre mais des écarts persistants

Evolution du cadre juridique

Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025

Arrêté du 27 mai 2025

Création des articles R.4463-1 à R.4463-8 CT

- Risque spécifique autonome
- Obligations explicites
- Tous secteurs concernés

La notion de chaleur intense

👉 Article R.4463-1 CT

Référence à la vigilance Météo-France - niveaux : jaune / orange / rouge

👉 Conséquence juridique : déclenchement automatique des obligations

Socle juridique : obligation de prévention

👉 R.4463-2 CT (risque chaleur)

Evaluation en intérieur et extérieur - intégration dans le DUERP - identification des postes exposés

Si risque d'atteinte à la santé ou à la sécurité des travailleurs, < définition des mesures ou les actions de prévention

A intégrer dans DUERP -Programme annuel de prévention - Plans de prévention – PGC – PPSPS 👉 R.4463-8 CT

👉 Sur le terrain : faible formalisation du risque chaleur

Mesures de prévention : cadre réglementaire

R.4463-3 CT liste non exhaustive

- Organisation du travail
- Aménagement des postes
- Moyens techniques
- Eau potable et fraîche
- Équipements
- Formation

Mesures de prévention : cadre réglementaire

Mesures organisationnelles : adaptation des horaires – baisse de la durée du travail - limitation de la durée d'exposition - pauses en zones fraîches - rotation des tâches 👉

R.4463-3 CT

Constat : maintien des tâches pénibles aux heures chaudes, pauses insuffisantes ou mal positionnées

Mesures techniques : ombrage – ventilation – isolation – brumisation - zones de repos

👉 R.4463-3 CT

Sur le terrain : faible intégration dans la conception des postes - bâtiments inadaptés à la chaleur

Eau potable et fraîche

Quantité suffisante - eau fraîche : maintien au frais - proximité des postes


👉 R.4463-4 CT + R.4225-2 CT

Constat : accès éloigné, absence de maintien au frais

Aménagement des postes extérieurs 👉 R.4225-1 CT

Sur le terrain : exposition directe - absence d'abris - insuffisance d'aménagements

Travailleurs vulnérables

 Publics concernés : âge – pathologies – grossesse

Obligation d'adaptation des mesures en lien avec SPSTI

 R.4463-5 CT

Mineurs : Il est interdit d'affecter les jeunes aux travaux les exposant à une température extrême susceptible de nuire à la santé. (D4153-56)


Organisation des secours

Modalités de signalement

Organisation des secours

Prise en compte des travailleurs isolés

Transmission au SPSTI

 R.4463-6 CT

 Sur le terrain : procédures peu connues - absence de formalisation - gestion tardive des malaises

Rôle de l'inspection du travail

Contrôle de l'effectivité du droit

information / sensibilisation/outillage - contrôles ciblés - suivi des accidents du travail

Points de contrôle : DUERP - mesures de prévention - eau fraîche et potable - ambiance thermique - organisation des secours

Suites juridiques possibles :

Mise en demeure (R.4721-5 CT) – 8 jours en cas d'épisodes de chaleur intense < définition des mesures ou actions de prévention du risque professionnel lié à l'exposition aux épisodes de chaleur intense mentionnés

Intervention de l'inspection du travail en 2025

712 interventions en Occitanie en 2025

12 mises en demeure (aménagement d'horaires, mise à disposition d'eau, amélioration des systèmes de ventilation-aération...).

Défaut ou insuffisance d'évaluation des risques dans 100 % des cas

Absence ou insuffisance de boisson fraîche sur les postes de travail en intérieur ou en extérieur. dans 92% des cas au national et 94 % des cas en Occitanie

Principaux secteurs concernés : construction, agriculture, hébergement/restauration, commerce, industrie.

Situations observées

Environnements de travail inadaptés : Des températures très élevées ont été constatées. L'Inspection du Travail a relevé des températures allant jusqu'à 41°C dans des véhicules de transport non climatisés et jusqu'à 48,5°C à l'ombre sur certains chantiers du BTP. Dans la restauration et les boulangeries, les zones de fabrication et de préparation manquaient de ventilation ou de rafraîchissement.

Absence de mesure de prévention : Le risque canicule était souvent sous-évalué ou totalement absent du DUERP, démontrant un manque d'anticipation de la part des employeurs.

Enjeux pour les entreprises

Passer d'une gestion de crise estivale à une prévention continue et anticipée.

- 👉 La chaleur est un risque encadré juridiquement
- 👉 Clé : anticiper, adapter, protéger = privilégier la baisse du temps de travail pendant la canicule

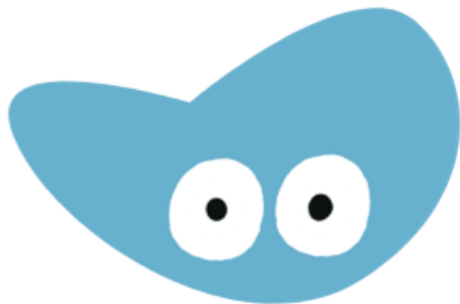
Indemnisation ou récupération des heures perdues pour cause de canicule

En cas de **vigilance canicule (orange/rouge)**, trois dispositifs non cumulables encadrent l'arrêt du travail :

Récupération des heures : Possible dans les 12 mois, limitée à +1h/jour et +8h/semaine.

Activité partielle (Cas général) : Accordée au cas par cas par la DDETS pour motif exceptionnel. L'employeur doit être à jour dans sa prévention. En cas d'abus récurrents d'une année sur l'autre, l'administration peut imposer des adaptations ou refuser l'aide.

Régime spécifique BTP (CIBTP) : Les entreprises du bâtiment doivent **obligatoirement** solliciter leur caisse d'indemnisation intempéries en priorité. L'activité partielle ne peut être demandée qu'en cas de refus de la CIBTP.

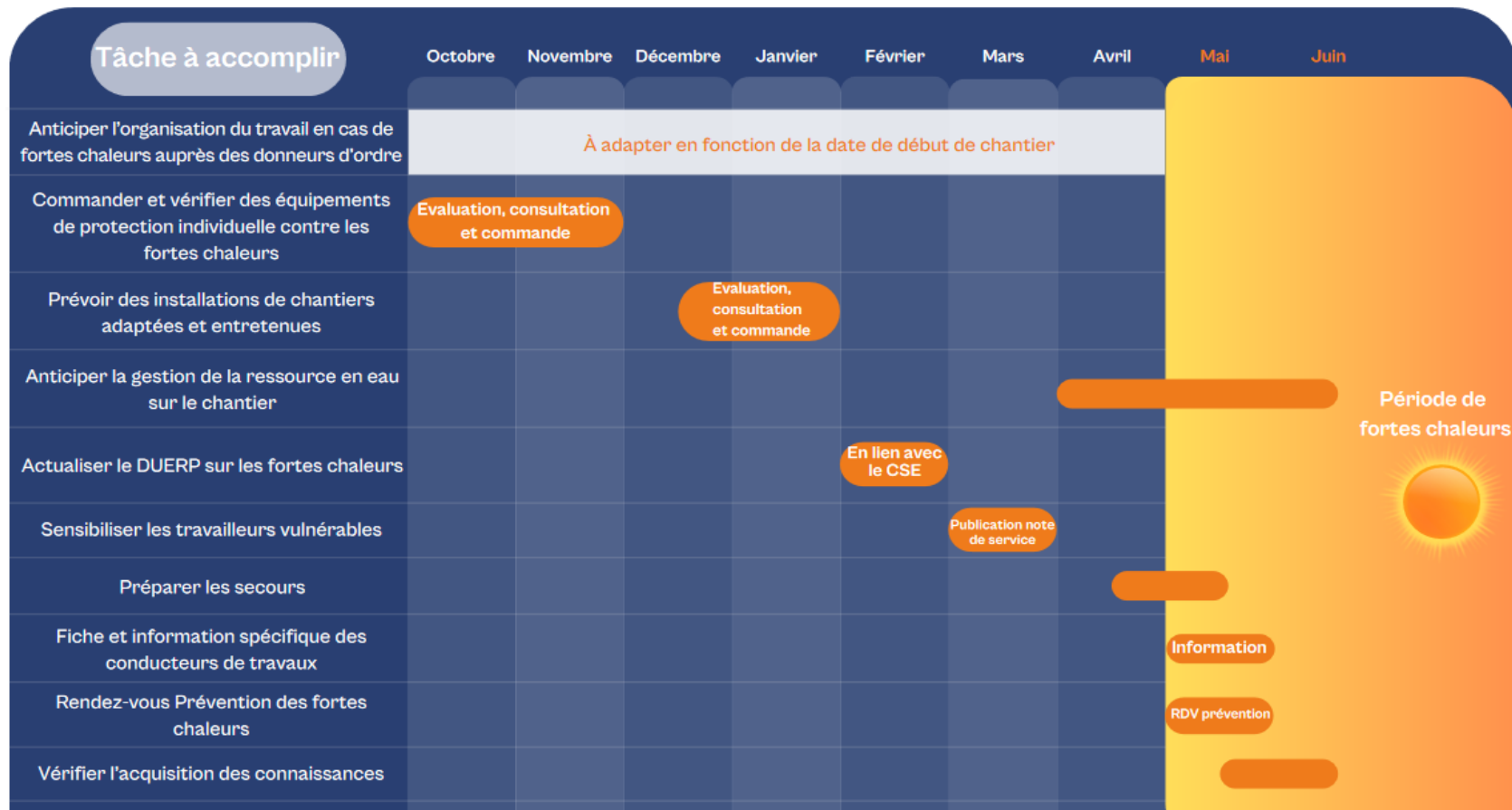


Les ressources utiles

Thomas BONZOM – CARSAT LR

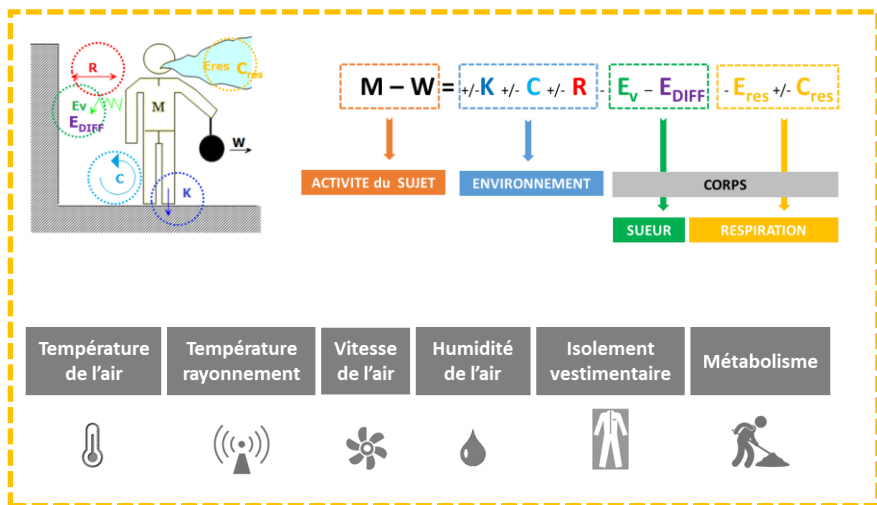


L'IMPORTANCE D'ANTICIPER



L'EVALUATION

Le BILAN THERMIQUE du CORPS HUMAIN



Une ANALYSE de la SITUATION

Quelles astreintes pour le corps ?

Quelle augmentation de la **température centrale** cela engendre-t-il ?

Quelle quantité de **perte hydrique** pour le sujet exposé ?

Limites d'astreintes acceptables

Durée Limité d'Exposition

DLE
chaleur

DLE
hydrique

DEMARCHE A.T.P.

Méthode basée sur les **valeurs d'astreintes prévisibles** (ATP) du corps en réponse à un environnement chaud

NF EN ISO 7933
Février 2023

Contrainte par la
CHALEUR

EVALUATION



Exemple d'application à un travailleur en extérieur dans le BTP



Travail à l'ombre, tâche légère

Ta : 30°C

Tr : 35°C

Va : 0,3 m/s

HR : 30 %

I : 0,5 clo

M : 90 W/m²



- Homme, 75 kg , 1,80 m
- Acclimaté
- Ayant accès à l'eau
- Peu de vent
- Période de travail : 8h soit 480 min

DLE chaleur

T_{corps} 37,3°C

480 min

DLE hydrique

2,3 kg sueur

480 min

141 min

155 min

404 min

298 min

480 min

COMMENT EVALUER ?

EVALUATION DE LA SITUATION

- La durée du poste de travail est suffisamment **longue** pour que la thermorégulation se mette en place
- Le salarié ne porte pas de **vêtements très spéciaux**
- Les conditions de chaleur ne sont **pas extrêmes** (entrée dans un four par ex)

OUI

Il est possible de faire une évaluation en se basant sur le bilan thermique :
ATP (NF EN ISO 7933:2023)

- Obtention d'une durée limite d'exposition :
- Stockage de chaleur/température du corps
 - Perte hydrique

NON

Il faut avoir recours à des mesures physiologiques :

- Fréquence cardiaque
 - Perte hydrique
- Température du corps



ÉVALUATION SIMPLIFIÉE - TAC

Température à l'ombre (°T)

33

°C

°F

Humidité relative (HR)

30

%

Condition d'exposition

Exposition directe au soleil

Charge de travail

Lourd, > 350 Kcal/h

Combinaison de coton par-dessus les vêtements de travail oui non

Source de données, T° et HR

Service météo régional

Calculer

Les niveaux de risque : Où vous situez-vous?

TAC	Léger	Moyen	Lourd	Eau 1 verre (250ml)
30,4°C ou -	Vert	Vert	Vert	aux 20 min
31,0°C	Vert	Vert	Vert	
31,6°C	Vert	Vert	Vert	
32,2°C	Vert	Vert	Vert	
32,8°C	Vert	Vert	Vert	
33,3°C	Vert	Vert	Vert	
33,9°C	Vert	Vert	Vert	
34,5°C	Vert	Vert	Vert	
35,0°C	Vert	Vert	Vert	
35,6°C	Vert	Vert	Vert	
36,1°C	Vert	Vert	Vert	
36,7°C	Vert	Vert	Vert	
37,2°C	Vert	Vert	Vert	
37,8°C	Vert	Vert	Vert	
38,3°C	Vert	Vert	Vert	
38,9°C	Vert	Vert	Vert	
39,5°C	Vert	Vert	Vert	aux 15 min
40,0°C	Vert	Vert	Vert	aux 10 min
40,6°C	Vert	Vert	Vert	
41,1°C	Vert	Vert	Vert	
41,7°C	Vert	Vert	Vert	
42,2°C	Vert	Vert	Vert	
42,8°C	Vert	Vert	Vert	
43,3°C	Vert	Vert	Vert	
43,9°C ou +	Vert	Vert	Vert	

Température de l'air corrigée (TAC) : 39°C

Zone jaune

La zone jaune indique que le risque est de plus en plus grand. Vous et votre employeur devez prendre différentes mesures préventives pour rendre les conditions de travail sécuritaires. Soyez vigilant!

> Consultez les mesures préventives appropriées

LÉGISLATION & PRÉVENTION ?

Exemple de **CHYPRE** Code de pratique pour le stress thermique des travailleurs – législation




« La température de l'air n'est qu'un des multiples facteurs à considérer ».

« En cas de travail à l'extérieur, en plein air, l'employeur a plusieurs obligations »

« En cas de températures de l'air particulièrement élevées (supérieures à 32 °C), Chypre a introduit un système précis d'intervention »

« l'employeur devra intervenir afin de garantir un temps de repos précis à l'ombre ou modifier le travail à effectuer »

3 des 6 paramètres nécessaires à l'évaluation

Type de travail	Température de l'air	Travail peut continuer	Alternance Travail / repos en % du temps			Travail doit s'arrêter
		Législation & prévention ?				
		100%	75-25	50-50	25-75 %	0%
			 Plage d'humidité de l'air en %			
Léger	37°C	<= 47 %	48-53 %	54-58 %	59-64 %	=>65%
Modéré	37°C	<= 30 %	31-39 %	40-48 %	49-57 %	=>58%
Lourd	37°C	<= 20 %	21-29 %	30-40 %	41-51 %	=>52%

MESURES DE PREVENTION : ORGANISATIONNELLES

- Anticiper la prévention avant l'arrivée des fortes chaleurs.
- Assurer une veille météorologique.
- Adapter la durée du travail / limiter les temps d'exposition.
- Adapter les horaires.
- Revoir la saisonnalité des tâches.
- Augmenter la fréquence et durée des pauses.
- Eviter le travail isolé.
- Aménager des aires de repos climatisées.
- Fournir une source d'eau fraîche et inciter les salariés à boire souvent.
- Établir une procédure d'urgence en cas de malaise lié à l'exposition à la chaleur.
- Prise en compte des risques en amont par les MOA.

EVEREST
ISOLATION

Une démarche sur 20 ans pour sécuriser le personnel sur les chantiers en période estivale

Everest isolation, spécialisée en travaux d'isolation des combles, déploie depuis une vingtaine d'années un dispositif pour améliorer les conditions de travail sur les chantiers en période de fortes chaleurs.

LES ÉTAPES

Depuis 2003

Aménagement des horaires de travail pour commencer à 6h du matin et éviter des températures de 40-50°C sous les combles.

Depuis 2017

- Incitation financière : une prime complémentaire de 20 euros/j destinée aux salariés qui commencent à 6h (à partir du 21 juin et jusqu'à l'automne).
- Camel bag : un dispositif individuel d'hydratation en intervention et adapté au travail dans les combles.
- Gilet rafraîchissant individuel.
- Nutrition fraîcheur : Des melons et pastèques dans les glacières de chantier pour s'hydrater et recharger le corps en minéraux, calories, énergie.



OBJECTIF :
Assurer la sécurité de son personnel

Des conditions de travail difficiles

En 2023

Des bracelets pour surveiller la chaleur du corps et éviter les coups de chaud.

PROCHAINE ÉTAPE

Réflexion en cours sur l'annualisation du travail avec des semaines de travail plus courtes en période estivale et plus longues le reste de l'année.

LES BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

- Une exécution plus rapide des chantiers et le respect des délais.
- La motivation plus grande des équipes et une bonne ambiance de travail.
- La réduction drastique des arrêts maladie (en moyenne 3-4j/an contre 16/17 en moyenne nationale dans le secteur) et du turnover (supplémentaire), les collaborateurs restaient quelques mois, 2-3 ans maximum).
- Le « confort » pour le chef d'entreprise qui n'a plus l'angoisse permanente du manque de personnel ou de la mauvaise réalisation des chantiers. •

« La chaleur dans notre métier, c'est une source d'angoisse perpétuelle, on a peur des risques cardiovasculaires et des malaises. Si l'on veut garder nos collaborateurs, il est indispensable de garantir la sécurité dans le travail. »

LES COÛTS
40 000 €
coût annuel pour l'ensemble du dispositif

LES RÉSULTATS
La mise en sécurité des collaborateurs, la fidélisation du personnel.

ECONOMIES
80 000 €
de coûts évités d'arrêts maladie (estimation du dirigeant).
Les bénéfices sur l'efficacité et la qualité des chantiers n'ont pas été évalués.



L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

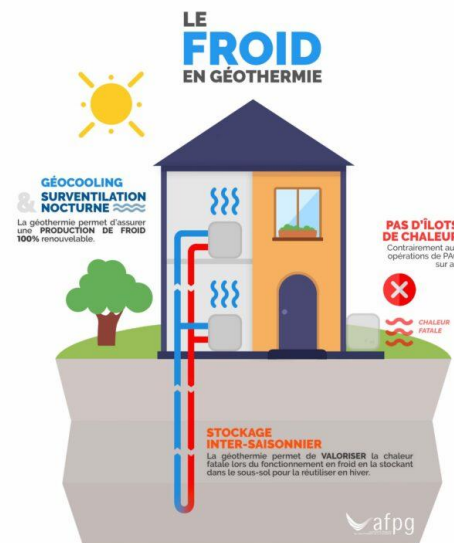
VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Languedoc-Roussillon

MESURES DE PREVENTION : TECHNIQUES

- Réduire la température : récupération des frigories en ventilation (échangeurs), Geocooling, refroidissement/climatisation (pompe à chaleur E/E, A/E ou A/A), rafraichissement adiabatique, ventilation nocturne....
- Mettre en place des brise soleil, des toitures réfléchissantes (cool roofing).
- Mettre en place des ombrages pour les travaux extérieurs.
- Climatiser les bases vies et les véhicules.
- Aménager des cabines d'observation climatisées.
- Mécaniser/Automatiser les tâches en ambiance thermique élevée.
- Utiliser des aides mécaniques pour réduire la dépense énergétique des salariés.
- Lors de la conception de nouveaux bâtiments, prendre en compte le confort d'été dans les choix architecturaux...



MESURES DE PREVENTION : TECHNIQUES



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat
Retraite & Santé
au travail
— Languedoc-Roussillon —

MESURES DE PREVENTION : HUMAINES

- Informer les salariés des risques spécifiques liés à la chaleur et des mesures de prévention prévues.
- Mettre en place des formations adaptées aux postes de travail et au port des EPI.
- Compléter, si besoin, la formation des sauveteurs secouristes du travail.
- Sensibiliser aux mesures d'hygiène de vie permettant de réduire les risques liés à la chaleur (tenue de travail, alimentation, boisson...).
- Fournir des vêtements de travail, de couleur claire, permettant l'évaporation de la sueur.
- Fournir des couvre-chefs munis de couvre nuque en cas de travail en extérieur et d'exposition prolongée au soleil
- Fournir des équipements de protection individuelle adaptés. réduisant l'inconfort thermique...

MESURES DE PREVENTION : HUMAINES



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
— Languedoc-Roussillon —

EXPOSITIONS AUX UV SOLAIRES

Des moyens de prévention:

- Organisation du travail : éviter les heures/saisons les plus exposantes, rotation des postes
- Travail sous ombrage en extérieur
- Tenues de travail couvrante et légère
- Chapeau ou couvre nuque, lunettes, crème

Occupations with the highest exposure



UV radiation exposure

Extrapolated annual exposure value in SED*

* Standard erythema dose: 1 SED is sufficient to cause sunburn on skin type 1 (pale skin, reddish hair)

COMMUNICATION

Exemple de **communications** et d'**informations** diverses

Sensibilisation des employeurs et des salariés

- ✓ Brochures, dépliants, affiches
- ✓ Webinaires
- ✓ Salons : PREVENTICA, médecins du travail
- ✓ Vidéos
- ✓ Bulletin



Exemple de brochures, articles et dépliants édités par l'INRS

 **MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
Liberté
Égalité
Fraternité

 **MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS**
Liberté
Égalité
Fraternité

- Plan national de la gestion des vagues de chaleur
- La gestion sanitaire des vagues de chaleur



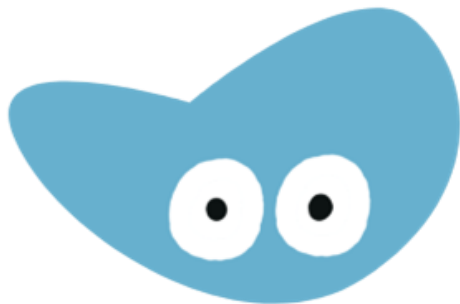
Exemple de vidéo (CNESTT)



Facteurs de risques - Travail à la chaleur

<https://www.youtube.com/watch?v=313h4vps>
 **l'Assurance Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS





Bibliographie et agenda

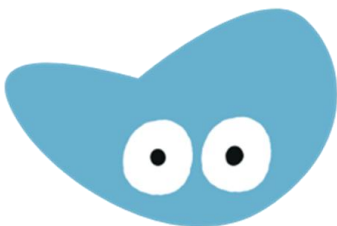
Vincent GARNAUD – CCI Occitanie





Liens utiles :

- [Ministère du Travail et des solidarités : chaleur-et-canicule-au-travail](#)
- [INRS : Dossier forte chaleur](#)
- [ANACT : Canicule au travail : prévenir les risques en entreprise](#)
- [AMELI.FR : Que faire en cas de canicule ou de fortes chaleurs ?](#)
- [DREETS Occitanie](#)
- [Les outils](#) du PRST Occitanie



Les CCI Occitanie

- [CCI Occitanie](#)- [reviser les webinaires RDV sécurité](#)
- [CCI Occitanie](#) – [accompagnements entreprise](#)



Le programme des RDV Sécurité 2026

RDV N°1 : 22 JANVIER à 14h30 LA QVCT ET ATTRACTIVITÉ

RDV N°2 : 24 JUIN à 11h15 TRAVAIL PAR FORTE CHALEUR : QUELLE RÉGLEMENTATION ? QUELLE PRÉVENTION ?

[Programme et inscription](#)

RDV N°3 : 16 OCTOBRE à 14h00 RÉUSSIR L'ACCUEIL DES JEUNES TRAVAILLEURS EN ENTREPRISE

[Programme et inscription](#)

RDV N°4 : 24 NOVEMBRE à 14h00 PRÉVENTION DES ADDICTIONS EN ENTREPRISE

[Programme et inscription](#)

RDV N°5 : 07 DÉCEMBRE à 14h00 LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

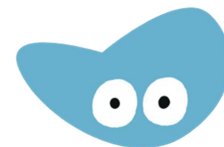
[Programme et inscription](#)

RDV N°6 : 16 DÉCEMBRE à 14h00 PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

[Programme et inscription](#)

Le replay de nos webinaires:

- [!\[\]\(d7335ef3eb3a4c79dbcd5ce574db5584_img.jpg\) Les rendez-vous sécurité !](#)



Les ateliers 2026

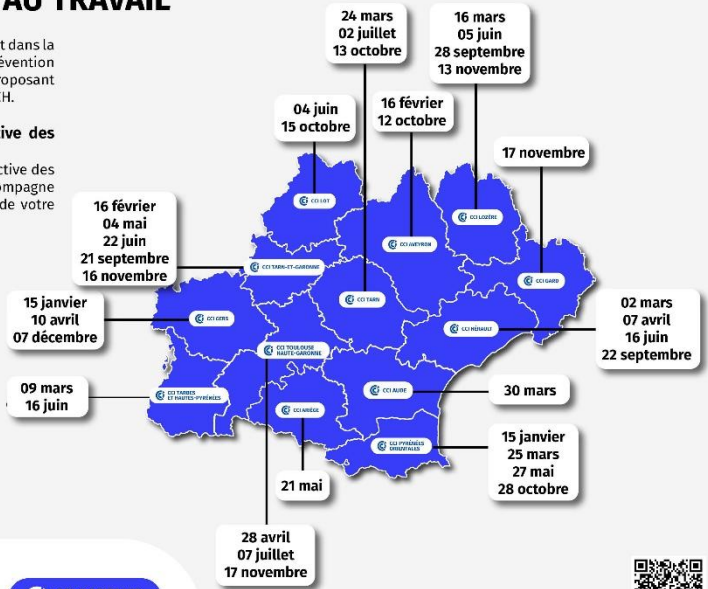
SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La CCI et la CARSAT vous accompagnent dans la mise en place d'une démarche de prévention des risques en entreprise, en vous proposant deux outils essentiels : OIRA et SEIRICH.

Atelier OIRA : évaluation interactive des risques professionnels
L'outil OIRA (Outil d'évaluation interactive des risques professionnels) vous accompagne dans la gestion des risques au sein de votre activité.



Les prochaines sessions en Occitanie :



Pour en savoir plus

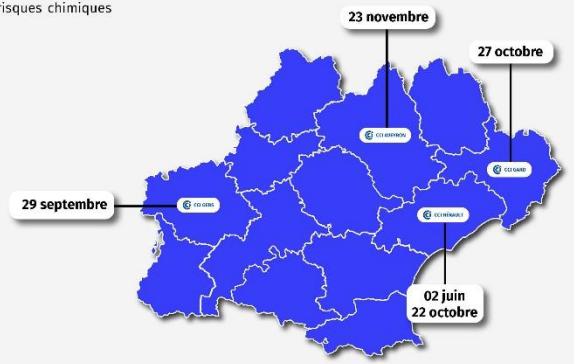


SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Atelier SEIRICH : évaluation des risques chimiques
L'outil SEIRICH (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel) vous permet d'identifier et de prévenir les risques chimiques dans votre entreprise.



Les prochaines sessions en Occitanie :



Pour en savoir plus



Trilogie 2026

CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

ASSURANCE MALADIE
l'Assurance
Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Agir ensemble, protéger chacun

Carsat Retraite de Santé retraite
Langue doc. Knausson
Carsat Retraite de Santé retraite
Midi Pyrénées

WEBINAIRE ACCIDENTS DE TRAVAIL

Suivez notre **trilogie** sur la prévention des risques professionnels

CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Les CCI d'Occitanie, en partenariat avec les experts de CPAM et de la CARSAT, proposent un programme de webinaires pour limiter les risques d'accident de travail et les gérer au mieux.

11 mai
de 14h à 15h

Préparer les démarches de retraite



Inscription
Scannez le QR code ou [cliquez ici](#)

11 juin
de 14h à 15h

Prévention des risques professionnels
Incitations financières, les nouveautés en 2026



Inscription
Scannez le QR code ou [cliquez ici](#)

25 juin
de 14h à 15h

Prévention des risques professionnels
Le risque chimique et les aides financières spécifiques



Inscription
Scannez le QR code ou [cliquez ici](#)

WEBINAIRE ACCIDENTS DE TRAVAIL

25 juin de 14h à 15h

Prévention des risques professionnels :
Le risque chimique et les aides financières spécifiques

CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Carsat Retraite de Santé retraite
Langue doc. Knausson

Carsat Retraite de Santé retraite
Midi Pyrénées

ASSURANCE MALADIE
RISQUES PROFESSIONNELS

Le replay de nos webinaires:

 Les rendez-vous sécurité !

Carsat Retraite de Santé retraite
Langue doc. Knausson

Carsat Retraite de Santé retraite
Midi Pyrénées

ASSURANCE MALADIE
RISQUES PROFESSIONNELS

WEBINAIRE

29

Juin

14h -15h

Mon Parcours Économies d'Énergie

Bâtiment : optimiser mes consommations sans négliger mon confort d'été

- **Présentation d'Envirobât Occitanie**
- **Contexte climatique et évolution en Occitanie**
- **Les accompagnements du dispositif MP2E**
- **Témoignage et REX entreprises**
- **Réponses à vos questions**



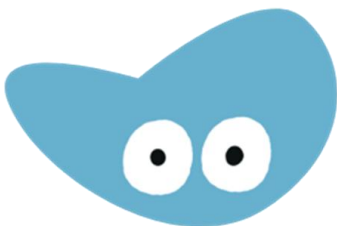
Programme et lien inscription :

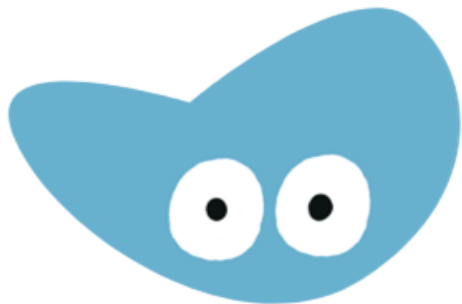
<https://events.teams.microsoft.com/event/8cad58bc-b4e9-4639-9ea1-81d65b265b40@55b303ae-2d29-4c14-9b98-6ac09749fa77>



Vos intervenant(e)s :

- **Virginie NEGRE, Responsable du service Santé Sécurité au travail ; Pôle Politique du Travail – DREETS Occitanie**
- **Thomas BONZOM, Ingénieur-Conseil – Responsable du Centre Inter-régional de Mesures Physiques _ CARSAT Languedoc-Roussillon**





Temps d'Echanges : Vos questions





Merci de votre attention

Questionnaire de satisfaction

